

<b>COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL</b> <b>Du 26 mars 2012 à 18 h</b>
---

Compte rendu de la séance précédente : approuvé à l'unanimité.

## **1. SERVICE DECHETS**

### ➤ PROJETS 2012

- Aménagement de la déchèterie des Gets. Après présentation du projet de couverture de la rampe d'accès, il est décidé de lancer plutôt une réflexion sur un réaménagement complet de cette déchèterie.
- Implantation de conteneurs semi-enterrés : Sur les Gets, 45 conteneurs seront implantés et 43 à Morzine. Accord.
- Modification des tournées : les tournées en « porte-à-porte » seront diminuées. La commission « déchets » se réunira au sujet de cette nouvelle organisation, avec communication auprès des usagers.
- Chenillette Avoriaz : l'actuelle chenillette d'Avoriaz nécessite de constantes réparations. L'achat d'une nouvelle chenillette d'occasion est estimé à 60 000 €. Or, cet engin n'est utilisé que le soir, en saison d'hiver, ce qui ne justifie pas une telle immobilisation. L'entreprise CLOPPET d'Avoriaz nous propose un engin en location pour 9 000 € HT/hiver, fuel et entretien compris. Accord pour cette seconde solution
- Achat d'un petit camion pour le transport de tri sélectif en petit volume entre déchèteries, et collectes spéciales. Coût estimé : 30 000 €. Accord

### ➤ PERFORMANCES DE COLLECTE :

- B. Koegler présente les chiffres comparatifs des matériaux collectés entre 2010 et 2011. Globalement, nous constatons une baisse des volumes d'ordures ménagères, et une augmentation du tri sélectif. (voir pièces jointes). L'implantation des PAV (points d'apport volontaire) favorise cette évolution, ce qui nous encourage à continuer.

## **2. SERVICE ASSAINISSEMENT**

### ➤ PROJETS 2012.

- Améliorations des bâtiments de la step :
  - Isolation entre le silo et le bâtiment des boues (estimation 10 000 €) Accord.
  - Aménagement de l'atelier pour créer un plancher en mezzanine, pour le stockage (estimation 11 000 €) Accord
- Matériels d'exploitation :
  - Nouvelles pompes pour le transfert des graisses : (20 000 €) Accord
  - Agitateur de bassin d'orage recevant les eaux de déshydratation (20 000 €) Accord
  - Surpresseurs (60 000 €) Accord
  - Débitmètres (10 000 €) Accord

### 3. AFFAIRES FINANCIERES :

#### ➤ Comptes administratifs (votés conformes aux comptes de gestion)

- *Budget principal :*  
Excédent de fonctionnement : 763 247.31 €  
Excédent d'investissement : 320 642.46 €  
Déficit des RAR : 428 566.29 €  
Affectation du résultat : 250 000 € en réserve et 513 247.31 € en report de fonctionnement
- *Budget Assainissement collectif :*  
Excédent de fonctionnement : 2 590 347.86 €  
Excédent d'investissement : 1 255 932.30 €  
Déficit des RAR : 1 410 637.74 €  
Affectation du résultat : 1 000 000 € en réserve et 1 590 347.86 € en report de fonctionnement
- *Budget Spanc :*  
Excédent de fonctionnement : 49 012.22 € reporté totalement en fonctionnement sur l'exercice 2012, ce budget n'ayant pas de section d'investissement.

#### ➤ Vote des taux de la TEOM

Le Président propose de baisser sensiblement les taux en 2012, tenant compte de la hausse des bases (revalorisation effectuée par l'Etat et à l'augmentation de la masse foncière) et de l'effort de tri des usagers. Il précise que l'équilibre du budget permet une baisse des taux. Après discussion, le comité syndical décide de baisser les taux de 5% (Les Gets et Morzine village) et de 6% (Avoriaz) ce qui donne les taux suivants :

- 1- Territoire de la commune des Gets : 6.99 % (au lieu de 7.36 %)
- 2- Sur la Commune de Morzine, secteur géographique d'Avoriaz : 11.00 % (au lieu de 11.71 %)
- 3- Territoire de la commune de Morzine, hormis Avoriaz : 6.99 % (au lieu de 7.36 %)

#### ➤ Vote des budgets 2012 (total consolidé : 14 818 666.77 €) :

Compte tenu des décisions prises au cours de cette séance (travaux, investissements, taux...) les budgets votés s'équilibrent ainsi :

- *Budget principal :*  
Section de fonctionnement : 3 099 099.31 € dont 513 247.31 € de résultat antérieur  
Section d'investissement : 4 337 141.77 € dont 320 642.46 € de résultat antérieur
- *Budget Assainissement collectif et ressource en eau :*  
Section de fonctionnement : 4 116 061.86 € dont 1 590 347.86 € de résultat antérieur  
Section d'investissement : 3 196 851.61 € dont 1 255 932.30 € de résultat antérieur
- *Budget SPANC:*  
Section de fonctionnement : 69 512.22 € dont 49 012.22 € de résultat antérieur

#### ➤ Participation de Morzine au financement des travaux de Berges :

Comme chaque année, il y a lieu de délibérer pour permettre l'émission du titre de recettes, en remboursement de l'annuité d'emprunt contracté par Le Sivom pour les travaux de berges effectués sur Morzine. Pour 2012, le montant total s'élève à 19 133.08 €. Accord du Comité

#### **4. RESSOURCES HUMAINES**

➤ Mouvement de personnel: Monsieur Briffaut, électrotechnicien, automaticien à la STEP a demandé sa mutation à la ville de Thonon. Le recrutement pour son remplacement est en cours, mais les propositions ne sont pas très satisfaisantes. Nous relançons nos annonces pour une embauche d'ici début mai.

➤ Indemnité pour aide ponctuelle. Dans le cas où nous ne parvenions pas à trouver un agent susceptible de remplacer M. Briffaut, qui avait suivi toute la construction de la station d'épuration, et avait une parfaite maîtrise des programmations de l'usine, nous envisageons de le faire intervenir sur les installations de façon ponctuelle (à distance via internet, ou sur site). Après discussion, le comité fixe à 18 € l'heure d'intervention, les frais de déplacement étant indemnisés selon les tarifs en vigueur.

➤ Avenant au protocole ARTT, portant sur la modification des horaires des agents de la déchèterie du Couard :

Monsieur le Président signale qu'à la demande des agents concernés, une modification de leurs horaires de travail est proposée, ayant pour but de leur permettre d'avoir congé le samedi, une semaine sur deux, entre-saisons.

La base sera alors de 35 h par semaine ou 70 h réparties sur 2 semaines.

✓ Semaine 1 = 40 h soit :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 7 h 15 à 13 h 15 (6 h x 5 j = 30 h) Samedi : 8 h – 12 h 30 et 13 h 30 à 19 h (10 h)

✓ Semaine 2 = 30 h soit :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 13 h – 19 h (6 h x 5 j = 30 h)

Pour l'utilisateur, ces changements n'auront de conséquence que le samedi entre-saisons, avec ouverture à 8 h (au lieu de 7 h 30) et fermeture de 12 h 30 à 13 h 30.

Il signale que cette proposition de modification d'horaires a obtenu l'avis favorable du comité technique paritaire. Accord.

➤ Convention CDG 74 d'assistance administrative aux dossiers de retraite :

M. le Président soumet à l'approbation du comité syndical une convention triennale à passer avec le Centre De Gestion de la Haute-Savoie pour une assistance à l'établissement des dossiers CNRACL (retraites des agents des collectivités locales). Cette convention permet notamment de satisfaire au droit individuel à l'information en matière de retraite instauré par la loi du 19.02.07.

Cette assistance étant un service optionnel proposé par le CDG, Monsieur le Président présente la tarification applicable dans ce cadre établie en fonction de la nature des différents services rendus. Accord.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.*